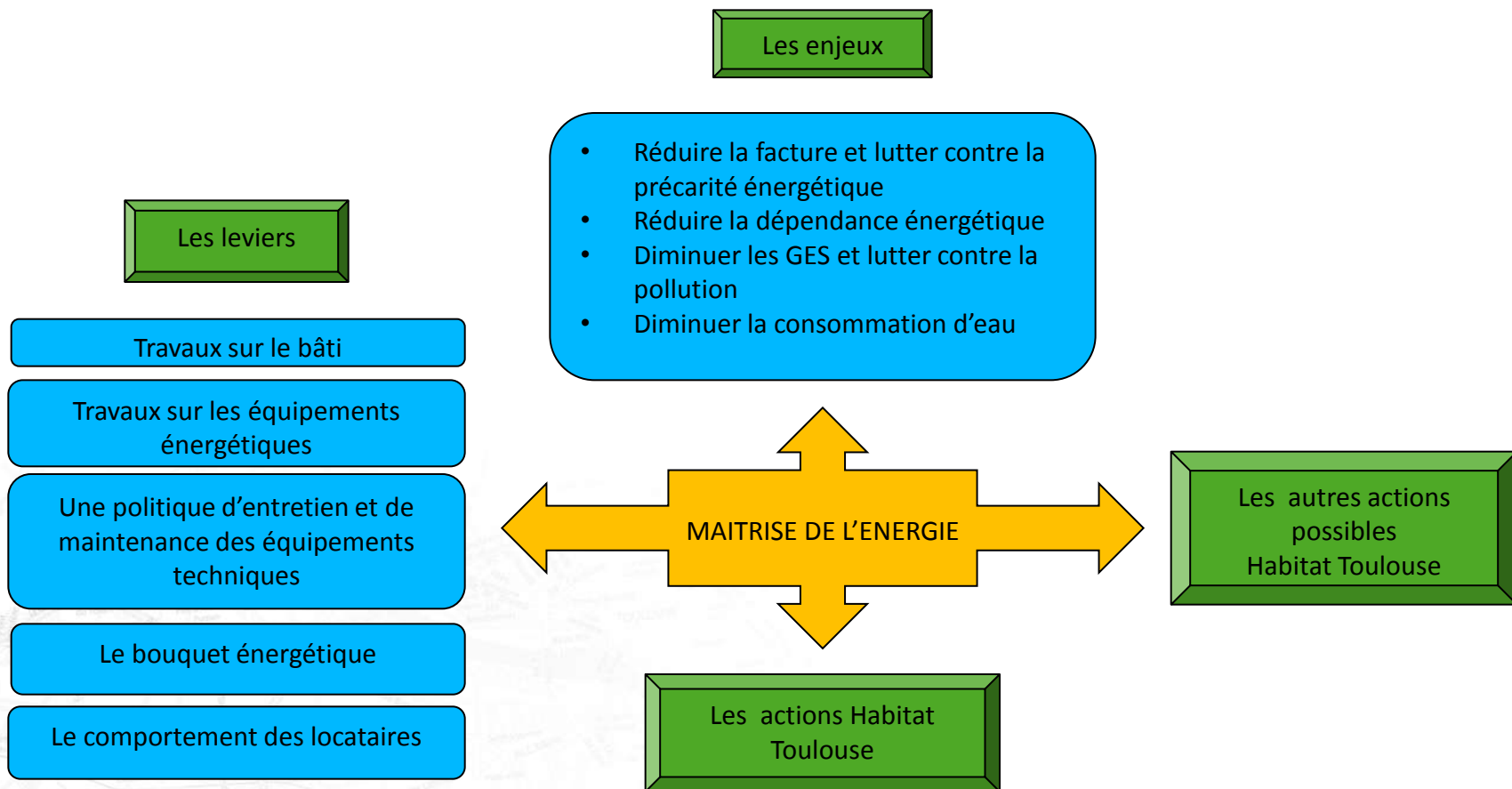


Atelier AUAT 28 mai 2015

Précarité énergétique dans l'habitat



Plan maîtrise de l'énergie



Plan maîtrise de l'énergie

Les leviers

Les actions Habitat Toulouse

Travaux sur le bâti

Réhabilitations thermiques – tranche 2010/2013

Politique de constructions performantes

Travaux sur les équipements énergétiques

Remplacement du parc du chauffage collectif et individuel avec des équipements performants et des rendements améliorés (20% de consommations économisées).

Une politique d'entretien et de maintenance des équipements techniques

Contribuer au développement des chauffages urbains

Pilotage des marchés de maintenance avec maîtrise des consommations

Politique des matériaux et équipements

Le bouquet énergétique

Politique d'achat de l'énergie

Le comportement des locataires

Consommation d'eau télé relevé avec portail web

Concertation des locataires dans le cadre des réhabilitations

Plan d'actions point énergie et Eco gestes auprès des locataires avec la CUGT et la Région

Plan Maîtrise de l'Énergie

Les leviers

Les actions à venir Habitat Toulouse

Travaux sur le bâti

Réhabilitations thermiques

Politique de constructions performantes

Travaux sur les équipements énergétiques

Qualité de l'air intérieur

Une politique d'entretien et de maintenance des équipements techniques

Construire un PSP Énergétique

Maîtrise des consommations

Le bouquet énergétique

Politique d'achat de l'énergie

Le comportement des locataires

Consommation d'eau : actions « mousser »

Concertation des locataires dans le cadre des réhabilitations

Sensibilisation des locataires sur les opérations neuves

Présentation Habitat Toulouse illustration au travers de deux exemples

- Réhabilitation de rénovation énergétique
- Déploiement de compteurs d'eau en télérelève



Exemple de réhabilitation de rénovation énergétique

Résidence Madrid Quartier des sept deniers

AVANT



APRES



Exemple de réhabilitation de rénovation énergétique

- L'illustration de la première opération certifiée



Exemple: Déploiement de compteurs d'eau en télérelevé

RAPPEL DU CONTEXTE ET ENJEUX

ATTENTES SECURITAIRES

- Conjuguer bien être et sécurité des immeubles par la détection rapide des fuites

ATTENTES SOCIALES ET ECONOMIQUES

- Maitrise des charges
- Coût du projet adapté aux enjeux réels



ATTENTES DIALOGUE ET COHESION

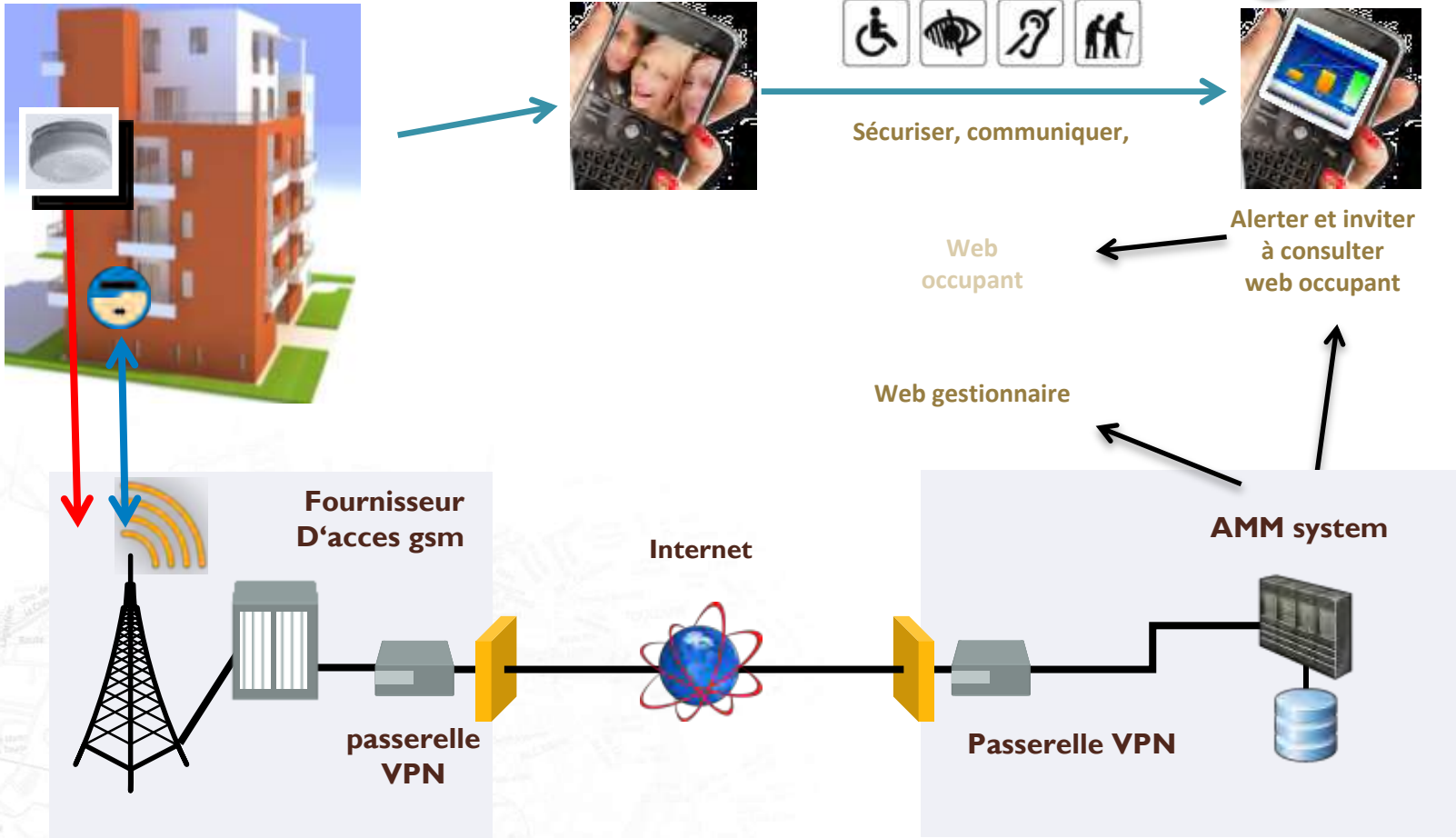
- Renforcement du lien social entre bailleur et locataires
- Support technique et outils de suivi des consommations

ATTENTES ENVIRONNEMENTALES

- Maîtrise des consommations
- Veille réglementaire (Loi grenelle 2 et loi 74-908 sur l'individualisation)

Exemple: Déploiement de compteurs d'eau en télérelevé

Présentation de la technologie



Exemple: Déploiement de compteurs d'eau en téléreleve

ista Portail WEB

Accueil FAQ Conseils pratiques Lois et Décrets Dossiers

Dossiers

- La maîtrise de la chaleur
- La maîtrise de l'eau
- Les technologies radio
- Les ratios nationaux

Lois et Décrets

- L'eau dans la copropriété
- La vie de votre copropriété
- Le grenelle et vous
- L'énergie
- Les détecteurs de fumée

Conseils pratiques

- Le chauffage
- L'eau
- Accéder au simulateur de consommation

Foire Aux Questions

- ISTA
- L'eau
- Le chauffage
- Les technologies

Connexion

IDENTIFIANT*

MOT DE PASSE*

Connexion

Mot de passe oublié?

Le service web

pour piloter votre consommation d'eau

- Un accès privé à votre espace client personnalisé
- Un suivi des consommations : analyses – comparaisons – alertes
- Un outil de simulation ludique
- Abonnement et désabonnement aisés

© Copyright - ista tous droits réservés. 2013

Accueil | CGU | Mentions Légales

Les chiffres

- ✓ 16 500 compteurs changés (eau froide et eau chaude)
 - ✓ Compteur Eau Froide : Un coût évoluant de 7,17€HT/an à 12,69 €HT/an/compteur, soit une différence de 5,5€HT/an
 - ✓ Compteur Eau Chaude : Un coût évoluant de 8,40€HT/an à 13,55 €HT/an/compteur, soit une différence de 5,15€HT/an

Les gains attendus sont d'environ 15% sur la quittance EF + ECS grâce à une sensibilisation des familles soit environ 100 €/an/logement

Soit un gain financier pour le locataire estimé de 95€/an/logement et une qualité de service améliorée grâce à la plate forme web.

CCLC du 17 décembre 2014

3^{ème} ligne de quittance

1/ Rappel de l'accord signé 2011

Valider la contribution du locataire au partage des économies de charges résultant des travaux d'économie d'énergie réalisés par le bailleur

2/ Planning

3/ Exemple : Jolimont

4/ Montant moyen par réhabilitation



**HABITAT
TOULOUSE**
L'expansion durable

1/ Rappel de l'accord signé en 2011

Obligations réglementaires suite aux travaux :

- Certification du bailleur que les travaux donnent droit à contribution locative.
- Le Maître d'œuvre certifie l'économie d'énergie calculée grâce à la méthode de calcul Th-C-E ex.

Dispositions spécifiques à Habitat Toulouse :

- Contrôles des consommations réelles pendant 3 ans sur 10% des logements réhabilités.



1/ Rappel de l'accord signé en 2011

- La 3^{ème} ligne représente 25% de l'économie d'énergie.
- Le contrôle sera fait une fois par an par le CSTB (Centre Scientifique Technique du Bâtiment)
- Une tolérance de 15% est acceptée sur les consommations attendues sur l'ensemble de l'échantillonnage.
- Après une année d'étude, l'économie réelle sera recalculée.
La 3^{ème} ligne sera réajustée si la consommation réelle est en dehors de la marge de tolérance (uniquement à la baisse)

1/ Rappel de l'accord signé en 2011

- **Résidence datant avant 1948 :**

Méthode forfaitaire :

10€/mois pour un T1

15€/mois pour T2 et T3

20€/mois pour T4 et plus.

- **Résidence datant d'après 1948 :**

Méthode THCE_{ex}



2/ Planning

- Réhabilitations Thermiques achevées depuis novembre 2013 et mars 2014 :

Madrid
Jolimont
Daste
Albatros

- Mise en œuvre 3^{ème} ligne, 1^{er} janvier 2015

3/ Exemple Jolimont

- Coût énergétique avant travaux : 1 375 € annuel par Igt
- Economie annuelle après travaux : 820 € par Igt
- Montant 3eme ligne : 205 € (25%)
- Globalement, le coût annuel pour le locataire sera de :
 $1\ 375 - 820 + 205 = 760\text{€}$ au lieu des 1 375 € actuels.

3/ Exemple Jolimont

- Cette refacturation est basée sur des estimations. Suite à analyse des coûts réels, un réajustement pourra être réalisé avec une tolérance de + ou - 15 %.
- Par exemple, l'économie théorique est de 820 €, Habitat Toulouse facture 205 € annuels. Après mesure de l'économie réelle, trois cas sont possibles

3/ Exemple Jolimont

Ex sur la moyenne par logement de Jolimont Données en € annuel	Coût énergétique compris dans la tolérance (entre 697 € et 943 €)	Si économie > 15% (supérieure à 943 €)	Si économie < 15% (inférieure à 697 €)
Avant travaux	1 375 €	1 375 €	1 375 €
Après Travaux	555 €	375 €	875 €
Economie	820 €	1 000 €	500 €
3ème ligne	205 €	205 €	125 €
Réajustement 3ème ligne	0 €	0 €	-80 €

3/ Exemple Jolimont

Impact Global			
Economie moyenne par locataire	820 €/an	Coût de la réhabilitation	6 950 000 €
Pour l'ensemble de la résidence pour la durée de l'accord (820 x 289 lgts x 15 ans)	3 554 700 €	Investissement à charge HT :	6 061 325 €
3ème ligne sur 15 ans (205 x 289 x 15)	888 675 €		
Economie résiduelle pour les locataires	2 666 025 €		
Soit par locataire sur 15 ans	9 225 €		

4/ Montant moyen par opérations

- **Madrid** : 11,8€/lgt/mois

Compris entre 6,60 € et 20 €/mois

- **Jolimont** : 17€/lgt/mois

Compris entre 13 € et 25,7 €/mois

- **Daste** : 21,30€/lgt/mois

Compris entre 8 € et 29,81 €/mois

- **Albatros** : 18,30€/lgt/mois

Compris entre 11,52 € et 28,80 €/mois

LA PRODUCTION NEUVE

Une forte évolution de la réglementation thermique

Le label Habitat et Environnement

RT 1974

Premier choc pétrolier mondial majeur, la première réglementation thermique voit le jour avec objectif de réduction de 25% de la consommation énergétique des bâtiments.

En 1980, le premier label thermique est lancé : le label Haute Isolation.

RT 1982

En 1979, deuxième choc pétrolier qui donne naissance à la RT 1982. Gain supplémentaire de 20% par rapport à l'ancienne rendant obligatoire le label Haute Isolation.

En 1983 sont lancés les labels Haute Performance Energétique (HPE) et les labels Solaires (LS).

RT 1988

1992 Le sommet de la Terre de Rio marque la prise de conscience internationale sur les risques du changement climatique.

1995, les Nations Unies se réunissent et signent un traité international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre : c'est le protocole de Kyoto.

RT 2000

La quatrième réglementation thermique date de 2000. Les bâtiments neufs résidentiels doivent prétendre à une consommation maximale réduite de 20% par rapport à la RT 1988.

RT 2005

La RT 2005 demande une amélioration de 16% de la performance thermique.



La notion de bioclimatisme fait son apparition;
La prise en compte des Energies Renouvelables (EnR),
Le renforcement des exigences sur le bâti (pont thermique, etc...) ;
La prise en compte des consommations (elle impose par exemple une consommation énergétique primaire maximale « cep max » en tenant compte des zones climatiques et du type de chauffage);
La performance des équipements (elle amène des systèmes comme la VMC double flux ou les pompes à chaleur à se démocratiser).

Depuis le 1^{er} novembre 2006, un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) doit être obligatoirement fourni lors d'une vente ou d'une location.

En 2007, le Grenelle Environnement.

Parallèlement à la RT 2005, des labels apportant une amélioration par rapport à la RT 2002 ont été reconduits :

HPE (Haute Performance Energétique) 2005, consommation maximale réduite de 10 % ;

HPE EnR (HPE – Energie Renouvelable) 2005, consommation maximale réduite de 10 %, avec utilisation d'énergie renouvelable ;

THPE (Très Haute Performance Energétique) 2005, consommation maximale réduite de 20 % ;

THPE EnR 2005, consommation maximale réduite de 30 %, avec utilisation d'énergie renouvelable ;

BBC (Bâtiment Basse Consommation) 2005, consommation maximale à 50 kWh/m² (à peu près 50 %) :

En 2009, sont apparus deux nouveaux labels applicables à la rénovation :

HPE rénovation 2009, consommation maximale à 150 kWh/m² ;

BBC rénovation 2009, consommation maximale à 80 kWh/m².

Pour les bâtiments Basse Consommation BBC , devait être affichée une consommation énergétique inférieure à 50kWh/m²/an soit de classe A (une maison RT 2005 consomme en moyenne entre 150 et 230 kWh/m²) ceci en prévision de la futur RT 2012.

RT 2012

La RT 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m².an) en moyenne.

Les exigences de résultats imposées par la RT 2012 sont de trois types :

- l'efficacité énergétique du bâti
- La consommation énergétique du bâtiment
- Un bon niveau de confort en été sans avoir à recourir à un système actif de refroidissement.

Impact du label H&E sur la réglementation thermique :

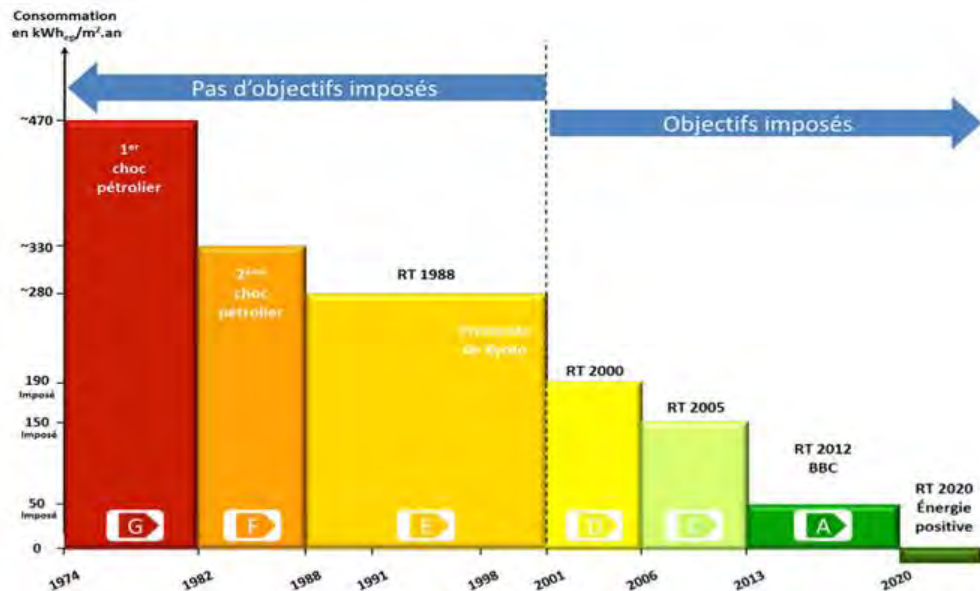
Label Effinergie+

Gestion de l'eau

Confort visuel : surface de baies

Thermique d'été, inertie lourde, protections solaires, système de rafraichissement

Information des habitats et du gestionnaire : conseil pour réduire les consommations électriques et d'eau sur l'utilisation du chauffage et de la ventilation, sur le tri et la gestion des déchets.



LES ACTIONS INNOVANTES ET VOLONTAIRES DU BAILLEUR

- Appel à idées
- Bâtiment à énergie positive et bâtiment passif
- Labélisation des opérations de réhabilitation

APPEL À IDÉES Habitat Toulouse

« Le logement
du 3^{ème} Millénaire »

CATÉGORIE : CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT



PORTEURS DU PROJET : TAILLANDIER ARCHITECTES
ASSOCIÉS / SOCONER / ATP / SPIE BÂTIMENT

PROJET : « LA BOÎTE À OUTILS »
POUR L'HABITAT DE DEMAIN

CATÉGORIE : SYSTÈME CONSTRUCTIF



PORTEURS DU PROJET :
PICHARCHITECTS / W-ATS ARCHITECTS /
INGEROP

PROJET : UNE INFRASTRUCTURE
POUR LA DIVERSITÉ



**HABITAT
TOULOUSE**
L'expansion durable

CATÉGORIE : SYSTÈME CONSTRUCTIF



PORTEURS DU PROJET :

GUILLEMOT BOIS INDUSTRIE / PRIMO CONSTRUCTION / SIC / PLATONIC SOLAR / JDAI ARCHITECTURE

PROJET : **B2R+, SYSTÈME CONSTRUCTIF HYBRIDE BOIS/BÉTON**

CATÉGORIE : RÉHABILITATION ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



PORTEURS DU PROJET :
ELIOTH / EGIS CONCEPT

PROJET :
CLIP'N CLIM

CATÉGORIE: ÉNERGIES RENOUVELABLES



PORTEURS DU PROJET : TRANSENERGIE SUD /
SAS EMPREINTES

PROJET : **APPLICATION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES AU PARC RÉSIDENTIEL
EXISTANT : « UNE NOUVELLE VISION
DE LA RÉNOVATION »**

CATÉGORIE: BIODIVERSITÉ



PORTEUR DU PROJET :
TPF INGÉNIERIE

PROJET : **BIO-TOP DES JARDINS
POTAGERS SUR LES TOITS**

CATÉGORIE: RECYCLAGE



PORTEUR DU PROJET :
AMBIENTE

PROJET :
RECYCLAGE À TOUS LES ÉTAGES

LES ACTIONS INNOVANTES ET VOLONTAIRES DU BAILLEUR

PETIT GUIDE

Un nouveau logement
+
de nouvelles pratiques
=
des économies d'énergies !

Bienvenue à Lizop !

Votre toute nouvelle résidence a été construite pour satisfaire à votre confort et répondre aux exigences du développement durable tout en limitant vos dépenses en énergies.

Les techniques de construction utilisées permettent de réduire les consommations électriques, le chauffage urbain et les consommations de gaz.

Mais attention, si la moitié des économies d'énergie est liée à la technicité du bâtiment, l'autre moitié dépend de l'usage que vous aurez des différents équipements mis à votre disposition.

Voici quelques conseils et astuces pour que ces économies d'énergies deviennent réalité.

Quelques conseils utiles !

1



Volets à projection

- En hiver, il faut fermer les volets le soir pour éviter une déperdition de chaleur.
- En été, les volets permettent de se protéger du soleil tout en laissant entrer la lumière.

2



Fenêtres oscillo-battantes

- Pour renouveler l'air de votre logement, aérez chaque pièce 10 minutes par jour maximum. Les fenêtres oscillo-battantes sont conçues pour limiter les intrusions.
- En été, la journée, il ne faut pas laisser entrer la chaleur et fermer ses fenêtres. Les fenêtres s'ouvrent le matin et le soir lorsque les températures sont les plus fraîches.
- Dans les appartements duplex, l'effet de ventilation est renforcé à condition d'ouvrir les fenêtres sur les deux niveaux.

3



Ventilation hygro réglable et réglettes entrée d'air

- Les aérations sont nécessaires pour maintenir le confort dans les appartements : elles permettent de renouveler l'air, évitent les moisissures.
- En les nettoyant régulièrement à l'aide d'un chiffon sec ou d'un aspirateur, vous gardez leur bon fonctionnement.

4



Mousseurs

- Installés sur vos robinets, ils réduisent le débit de moitié tout en conservant le même confort.
- Ils doivent être nettoyés au moins une fois par an.

5



Régulation Chauffage

Vous maîtrisez la température de votre logement via deux équipements :

- Le thermostat général programmable : il tient compte de la présence dans le logement.
- Les thermostats radiateur : ils permettent de régler la température pièce par pièce.

A savoir : 1 degré en plus, c'est 10% à 15% de consommation en plus.

- Pensez à laisser vos radiateurs totalement dégagés pour une meilleure diffusion de la chaleur. Ne pas mettre de rideaux ou meubles devant.

- Il est interdit d'utiliser des poêles à pétrole. Ces appareils sont particulièrement dangereux et consomment beaucoup.

6



Tri Sélectif

- Trier ses déchets permet de les recycler : ordures ménagères, plastiques et cartons.
- Vous pourrez les déposer dans les containers appropriés situés dans le local à ordures.

7



Compostage

- Le compostage permet le recyclage uniquement des épluchures de fruits et de légumes.
- Vous pourrez déposer ce type de déchet dans le composteur situé à proximité des maisons.
- Les déchets diminués se transformeront avec le temps en compost qui sera utilisé comme engrais pour les espaces verts de la résidence.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS ET D'INFORMATIONS DES LOCATAIRES

L'ATELIER SOLIDAIRE

Projet issu du « protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique » signé par EDF et la Ville de Toulouse
Lieu pérenne implanté au coeur du quartier d'Empalot : local d'environ 70m² au rez-de-chaussée du 18 rue de Menton

Son rôle : réduire les dépenses en énergie et en eau des habitants, lutter contre la précarité énergétique, créer du lien social à l'échelle du quartier

Permettre d'encourager les habitants à se réapproprier leur logement, les former à des travaux de rénovation, leur donner des outils pour contrôler leurs dépenses en énergie et en eau

Un accueil des habitants sera assuré au travers de permanences

Cible : les familles (en priorité du quartier d'Empalot)

Projet pilote et expérimental qui a vocation à être dupliqué sur d'autres territoires

LES ACTEURS DU PROJET

Projet conduit avec les habitants et au travers d'un partenariat entre :

- Toulouse Métropole
- La Ville de Toulouse
- * Les Compagnons Bâisseurs (structure gestionnaire et animatrice sélectionnée suite à un appel d'offre)
- EDF
- Habitat Toulouse
- CAF (via le Centre social d'Empalot)
- Leroy Merlin



LES ENJEUX DU PROJET

Le développement social : démarche participative pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre la précarité énergétique et le renforcement des solidarités locales

Le développement économique : création d'une activité innovante au cœur même du quartier d'Empalot, implication des personnes les plus exclues dans l'amélioration de leur habitat

La protection de l'environnement : baisse des consommations énergétiques tout en améliorant leur confort thermique, les gestes éco-citoyens.

LES SIX TYPES D' ACTIONS MENEES

Sensibilisation aux économies de flux : économies d'énergie et d'eau, gestion des déchets, développement durable

Formations : cours collectifs de bricolage pour les travaux locatifs et d'embellissement (comment poser des étagères, du papier peint...), le réemploi des meubles

Outilthèque : mise à disposition d'outils sous forme de prêt et/ou de location (tournevis, perceuse, ponceuse)

Accès aux matériaux pour les habitants (partenariat avec Leroy Merlin)

Echanges de services entre habitants : en lien avec le Centre social d'Empalot

Démarche d'accompagnement de certains habitants en situation de précarité : accompagnement à leur domicile pour réaliser avec eux des petits travaux de bricolage



COMMUNICATION INTERNE

HABITAT NEWS 26 NOVEMBRE 2014

N°111

Consultez
Habitat News
sur l'intranet
dans la rubrique
actualités

■ **Projet REPERE : Retour d'Expérience sur la Performance Effective des Rénovations Energétiques**

Habitat Toulouse et le Centre Technique et Scientifique du Bâtiment (CSTB) ont lancé, en 2014, le projet REPERE : Retour d'Expérience sur la Performance Effective des Rénovations Energétiques, soit 168 logements neufs et réhabilités.

Ce projet a pour objectif de mesurer **le gain de performance énergétique réelle de logements en usage.**

Différents capteurs installés dans les logements vont permettre de recueillir durant 3 années de précieuses informations, telles que les évolutions des consommations d'électricité et de gaz, les températures intérieures, le degré d'humidité, le niveau d'ensoleillement et la concentration en CO₂, dans les pièces principales.

Le déploiement de cette instrumentation a nécessité le remplacement par ERDF et GRDF de 172 compteurs électriques, et d'une douzaine de compteurs gaz.

La phase de déploiement de l'instrumentation est actuellement en cours de finalisation.

Dans quelques mois, à l'issue de la saison de chauffe, l'analyse des données de mesure livrera les premiers enseignements en termes de comparaison des performances prévisionnelles et effectives des réhabilitations énergétiques et des programmes neufs.

■ ISIGAZ : une action en faveur de la précarité énergétique

Bilan positif de la démarche ISIGAZ (Information Sécurité Intérieure GAZ) menée en partenariat par GDF Suez, l'association Desbals Services Régie de quartier et Habitat Toulouse déployée auprès des locataires des quartiers de Bagatelle, Faourette, Reynerie, Mirail Université, Pradettes, Bordelongue et Papus, de septembre 2012 à mars 2014. Cette action d'information, de prévention et de sensibilisation a permis de sensibiliser **2 748 locataires** à leur domicile (soit un taux de pénétration de 80%) sur la bonne mise en œuvre des raccordements cuisson, le maintien en bon état du système de ventilation, les économies d'énergie et de réaliser **10 animations** en bas d'immeubles en partenariat avec notre personnel de proximité. Ce dispositif a reçu un **accueil très positif** de la part des habitants, des médiateurs et de la proximité. Outre l'aspect sécurité, cette action a également permis de renforcer le lien social et de repérer les personnes fragiles.

■ REPERE* : un projet qui avance !

C'est en toute convivialité que Gérald Lepain et Vincent Rieusset, en présence de Mathieu Rivallain du CSTB, ont convié les acteurs du projet REPERE* le 24/02 dernier pour les remercier de leur implication (chefs d'agences, adjoints et responsables de proximité). Cette première opération d'envergure avec une technologie innovante unique en France à cette échelle (168 logements) et sur cette durée (suivi de 3 ans) permet de rechercher les bienfaits des réhabilitations thermiques des résidences. A ce jour, 90% des logements sont équipés de capteurs qui récoltent et diffusent, par onde radio, de précieuses informations. Bravo à tous !

* REPERE : Retour d'Expérience sur la Performance Effective des Rénovations Energétiques

■ Abbal : remplacement des compteurs d'eau

Dans le cadre du plan de maîtrise de l'énergie d'Habitat Toulouse, les compteurs individuels d'eau des résidences de l'agence Abbal sont remplacés. Ces nouveaux compteurs individuels sont équipés d'un module radio permettant la relève des index à distance. Avec ces compteurs intelligents : plus besoin d'accéder à l'immeuble ou au domicile, facturation exacte de la consommation, détection rapide d'éventuelles fuites ou anomalies de consommation, intervention ou ajustement des provisions de charges des locataires.

COMMUNICATION AU LOCATAIRE

L'ELECTRICITE (suite)

- Tous les appareils électriques (téléviseur, lecteur DVD, ordinateur, etc...) continuent à consommer de l'électricité lorsqu'ils restent branchés ou en veille ! Pensez à débrancher manuellement ces appareils lorsque vous ne vous en servez pas. Les appareils en veille peuvent représenter jusqu'à 500 kWh en moyenne par an et par foyer soit 55 €.



ASTUCE : Branchez tous vos appareils de petite puissance (TV, Hi-Fi...) à une multiprise avec interrupteur. Ainsi, vous n'aurez plus qu'un seul bouton à activer pour arrêter ou réveiller l'ensemble de ces appareils.

Réfrigérateur et/ou congélateur

- Eloignez, si possible, ces appareils d'une source chaude (radiateur, four) sinon, intercaler entre eux une plaque isolante.
- Régulez la « bonne température » : +5°C dans le réfrigérateur et -18°C dans le congélateur. Chaque degré en moins, c'est 5% d'énergie en plus !
- A l'arrière, laissez 5 cm d'écart avec le mur pour que la chaleur s'évacue correctement. La surchauffe de la grille peut doubler la consommation !
- Changez le joint d'étanchéité si vous parvenez à retirer une feuille de papier sans ouvrir la porte. Un joint défectueux induit une hausse de la consommation de 10%.
- Pensez à dégivrer régulièrement votre congélateur (5 mm de givre c'est une consommation supplémentaire de 50%) et à nettoyer une fois par an la grille à l'arrière de votre appareil.



ASTUCE : Pour votre électroménager, privilégiez plutôt des appareils classés de A à A+++, moins consommateurs d'énergie.

A votre écoute



GUIDE MALIN

Ma résidence est réhabilitée,
maintenant, je pratique
les éco-gestes !



NOS AGENCES

Agences Abbal / Desbats
127, rue Henri Desbats
31100 Toulouse

Agence du Faubourg
4, rue Paul Bernier
31200 Toulouse

Agence des Récollets
19, rue de Gannes
31400 Toulouse



www.habitatoulouse.fr



HABITAT TOULOUSE
L'expansion durable

Consommez malin, maîtrisez les éco-gestes : devenez éco-citoyen !

Le chauffage représente le principal montant de vos charges : maîtriser cette dépense est essentiel.

Pour concilier confort et bonne maîtrise de l'énergie, « la température moyenne du logement est fixée à 19°C. »

La nuit, en accord avec les associations de locataires, nos contrats de maintenance chauffage prévoient une baisse de la température de 2°C, entre 23 heures et 5 heures du matin.

Habitat Toulouse provisionne dans vos charges mensuelles les dépenses relatives au chauffage (coût des énergies, contrat de maintenance des équipements collectifs...).

Elles sont réparties :

- selon la surface de votre logement,
- ou si vous disposez d'un compteur de calories, en fonction de votre consommation (KW).

Chaque année, vos provisions de charge sont régularisées et révisées en tenant compte des dépenses réelles.

A SAVOIR : Pour les résidences bénéficiant d'un abonnement «FIDELIO CONSO», vous réglez directement votre consommation de gaz à votre fournisseur d'énergie.

L'énergie sert à nous chauffer et à garantir notre bien-être. Nos consommations ont également un impact sur notre environnement :

Plus on consomme de l'énergie, plus on émet de gaz à effet de serre.

Par des gestes simples et en changeant vos habitudes, vous pouvez réduire votre consommation d'énergie :

C'est bon pour la planète, pour votre santé et pour votre porte-monnaie.

Conseils et éco-gestes

Favorisez la diffusion de la chaleur

- Laissez vos radiateurs dégagés pour une bonne diffusion de la chaleur : pas de meuble ou rideau gênant, pas de tablette ni de linge à sécher à proximité.
- Dépoussiérez souvent vos radiateurs et réglez-les pour une chaleur douce et constante.

Isolez et ventilez judicieusement

Les ventilations naturelles et la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) évacuent l'excédent d'humidité et les polluants sans perte de chaleur :

- Ne bouchez jamais les grilles d'aération pour éviter tout risque de condensation et de moisissures.
- Pour aérer votre logement, ouvrez vos fenêtres 10 min par jour, c'est suffisant (fermez le radiateur pendant ce temps).
- Veillez à fermer vos volets et vos rideaux dès la tombée de la nuit et à les ouvrir en journée pour bénéficier de l'ensoleillement.

Régulez la température

- Si vous disposez d'un thermostat d'ambiance, programmez la température en fonction de votre rythme de vie (semaine/week-end, jour/nuit...), et/ou réglez chaque radiateur selon la nature de la pièce.
- En cas d'absence prolongée, réglez le thermostat en position « hors gel ».

A SAVOIR : La température moyenne dans les bâtiments d'habitation est fixée à 19°C, conformément à l'art. R131-20 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

**1°C de moins dans votre logement, c'est :
7% d'énergie consommée en moins et 7% de CO₂ en moins dans l'atmosphère.**



Infotravaux

Juin 2014 - N° Spécial

Madrid

Habitat Toulouse met en place un suivi de vos consommations sur 3 ans, en partenariat avec le Centre Technique et Scientifique du Bâtiment (CSTB).
Vous trouverez, ci-dessous, les modalités pratiques de cette expérimentation à laquelle vous avez répondu favorablement.
Ces interventions seront programmées sur les prochaines semaines.

→ LES ENTREPRISES QUI VONT INTERVENIR :

Les entreprises partenaires du projet sont amenées à intervenir dans votre logement et dans les parties communes. Il s'agit d'**ERDF**, **GRDF** et **Actility**.

→ POUR QUOI FAIRE ?

Ces interventions visent à mettre en place les capteurs nécessaires au projet.

Plus précisément, ces interventions concernent :

- Le contrôle ou le remplacement des compteurs électriques et/ou gaz, et la pose de capteurs spécifiques sur ces compteurs
- La pose du dispositif d'instrumentation à l'intérieur des logements

Tournez SVP →

HABITAT TOULOUSE
Agence Abbal/Desbals
127, rue Henri Desbals - 31100 Toulouse

www.habitatoulouse.fr



HABITAT TOULOUSE
L'expansion durable

Infotravaux

Mars 2015

André Daste Bât. 3, 4 & 6

MISE EN PLACE DE COMPTEURS ELECTRIQUES COMMUNICANTS

Une convention signée entre la Ville de Toulouse et ERDF, gestionnaire du réseau de distribution électrique, prévoit la **réalisation d'une étude sur les usages énergétiques** (modes de vie, pratiques des ménages) afin de mieux les comprendre et de mieux vous conseiller.

Cette étude est confiée à l'association FACE, partenaire dans la prévention et la lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre, il est prévu d'installer de nouveaux compteurs électriques communicants dans certaines résidences d'Habitat Toulouse situées dans le quartier d'Empalot. **Leur remplacement ne vous sera pas facturé.**

Vous trouverez, ci-dessous, les informations et les modalités liées à ces travaux.

→ POURQUOI INSTALLER DE NOUVEAUX COMPTEURS ?

L'installation des compteurs communicants par ERDF permettra la mise à disposition de données globales de consommation journalière en toute confidentialité.

Les données collectées et utilisées dans le cadre de l'étude ne comporteront aucune information personnelle.

Elles seront étudiées à des fins statistiques, qualitatives et quantitatives, d'une manière globale.

En revanche, avec votre accord, l'association FACE pourra analyser vos données de consommation et vous proposer un accompagnement et des conseils personnalisés pour mieux gérer vos consommations d'énergie.

→ INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS

L'installation des compteurs communicants dans votre logement s'effectuera :

	Bâtiment 3	Bâtiment 4	Bâtiment 6
Dates d'installation	Mardi 31 mars	Mercredi 1 ^{er} avril	Jeudi 2 avril
Intervention le matin De 8h à 12h	Appartements 25 à 40	Appartements 57 à 72	Appartements 137 à 152
Intervention l'après-midi De 13h30 à 17h30	Appartements 41 à 56	Appartements 73 à 88	Appartements 121 à 136

Ce nouveau compteur sera installé en lieu et place de l'ancien. Le technicien d'ERDF procédera à une coupure momentanée de votre alimentation électrique. Cette intervention dure généralement 30 minutes et nécessite votre présence.

Afin de faciliter le travail du technicien d'ERDF, merci de bien vouloir vous rendre disponible et de veiller à ce que l'accès à votre compteur soit totalement dégagé.

VOTRE INTERLOCUTRICE HABITAT TOULOUSE :

Laure DESPLATS, Responsable de proximité

